

NEWSLETTER

LE BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL DE L'APAJH DE LA CREUSE



ACCESSIBILITE DES ELECTIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Article L.62-2

CE QUE DIT LA LOI

“La loi prévoit une obligation d’accessibilité des bureaux de vote et des techniques de vote, quel que soit le type de handicap (*article L. 62-2 du code électoral*). Les bureaux de vote doivent disposer d’au moins un isolement accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

L’urne doit également être accessible à ces électeurs. Le président du bureau de vote doit prendre toute mesure utile pour faciliter le vote autonome des personnes handicapées.”

Ministère de l’Intérieur et des Outre-mer

LA POSSIBILITÉ DE SE FAIRE ACCOMPAGNER

“Le vote est un acte personnel et l’électeur doit voter seul. En principe, il doit donc se rendre seul dans l’isoloir pour introduire son bulletin de vote dans l’enveloppe de vote puis glisser lui-même son enveloppe dans l’urne.

Toutefois, les personnes atteintes d’une infirmité certaine les mettant dans l’impossibilité d’introduire leur bulletin dans l’enveloppe et de glisser celle-ci dans l’urne peuvent avoir besoin d’aide.

L’*article L. 64 du code électoral* leur permet ainsi de se faire assister par un électeur de leur choix. Ce dernier n’est pas nécessairement inscrit dans le même bureau de vote, ni dans la même commune.

Si la personne en situation de handicap ne peut signer elle-même la liste d’émargement, l’électeur de son choix peut signer à sa place avec la mention manuscrite : “L’électeur ne peut signer lui-même.”

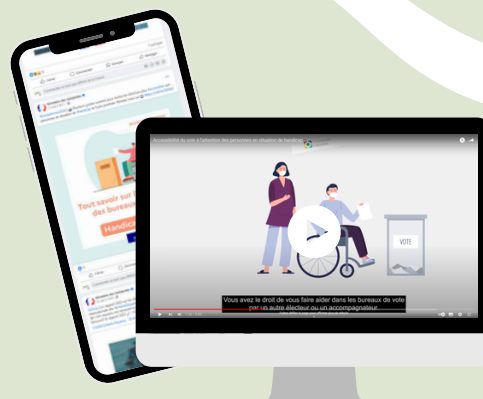
L’apposition d’une croix en guise de signature par l’électeur en situation de handicap ne pouvant voter lui-même n’est pas possible.”

Ministère de l’Intérieur et des Outre-mer

RESSOURCES DOCUMENTAIRES



Article L.64



RESSOURCES NUMÉRIQUES

STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES :
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN FALC 2024-2027

Partie 1

Partie 2

La maltraitance



je vais
e des gens

1. Comprendre et arrêter
la maltraitance



je passe bien.

je suis en famille,



je fais des courses,



je me promène,



je prends
les transports,



je suis
avec des amis,



est volontaire.

e maltraitance :

Par exemple, faire mal à une personne.



Par exemple, obliger une personne à l'embrasser.



Par exemple, mordre du corps d'une personne.



Par exemple, voler l'argent d'une personne.



La violence psychologique
c'est quoi ?

La violence psychologique, c'est quand on me fait
mal sans me toucher.

Par exemple :

on se moque souvent :



de ma couleur de peau,



on me dit souvent :



des méchancetés, des insultes,



Je suis victime de violence physique aussi
quand on ne prend pas bien soin de moi.

Par exemple :

on me donne un médicament pour que je rest



de ma couleur de peau,



on ne m'écoute pas quand j'ai mal,



La maltraitance



2. Les différentes sortes
de maltraitance et de violence



EN BREF
LES ACTUALITES

- 2min pour découvrir l'APAJH de la Creuse !
- Carnaval de printemps & fête foraine pour les jeunes de l'IME de Grancher !
- Journée de sensibilisation au TDA/H
- Petite vidéo pour découvrir les produits faits mains de l'atelier couture
- Promotion chez EX AEQUO
- Taxe d'apprentissage 2024
- 1 000 pièces pour la MAS de Clugnat

L'intégralité des actualités sont à retrouver sur nos réseaux sociaux.



A LIRE

Agir pour les aidants, 2023-2027 : devenez membre du comité de suivi de la Stratégie

Elections législatives des 30 juin et 7 juillet : L'APAJH appelle à un véritable sursaut citoyen pour défendre les droits des personnes en situation de handicap

47ème congrès de la Fédération APAJH au Centre Expo Congrès de Mandelieu (Alpes Maritimes)

L'Autisme à l'APAJH
Creuse

L'Autisme à la page / Numéro 8

Cette brève vous est proposée par le Stéphanie Lebreton
Educatrice spécialisée TSA de PRAETER

Culture & Autisme

“Lancement du guide muséal pour l'accueil des personnes autistes. Le Palais des Beaux-Arts de Lille, le Dallas Museum of Art et le Musée des Beaux-arts de Montréal sont engagés dans une démarche active autour de l'autisme depuis de nombreuses années. Ils éditent aujourd'hui un guide à destination des professionnels des musées pour l'accueil des personnes autistes.”

<https://www.ressourceautisme.com> **Ressource Autisme**

Voici un padlet regroupant de nombreux liens dans différents domaines tels que la communication, la pédagogie, la formation, la numérique, les habiletés sociales, le somatique et le soins, la sensorialité, les comportements, etc.

Et si on questionnait la vision binaire du genre
dans l'autisme ?

“Une meilleure connaissance et prise en compte des sujets de diversités de genre et d'orientation sexuelle dans l'autisme semble incontournable pour soulager enfin le diagnostic d'autisme de ses portées discriminatoires, et considérer chacun-e dans son droit à la reconnaissance, indifféremment de normes délétères.”